

PROGRAMME DE RÉSIDENCE EN MÉDECINE DE FAMILLE
MESURES D'ACCOMMODEMENT POUR UN RETOUR EN STAGE
APRÈS PLUS DE DEUX PÉRIODES D'ABSENCE

Adoptée au comité de programme du 28 octobre 2022

**Cette politique s'adresse aux résidents
qui NE se sont PAS prévalu d'un stage non contributoire dans le contexte de cette absence.**

Le directeur local de programme doit rencontrer un résident de retour en stage après une absence en maladie de plus de deux périodes consécutives. Cette rencontre devrait idéalement avoir lieu peu de temps avant le retour en stage ou dès la première journée du retour. Afin de se prévaloir de cette mesure, il est entendu que le résident a fourni l'attestation de son médecin traitant confirmant qu'il est apte au travail à temps plein avec la date de reprise spécifiée.

Lors de cette rencontre, les points suivants doivent être abordés :

1. Révision de la grille de stages du résident
2. Révision des attentes du programme selon le niveau de formation et les attentes spécifiques du stage en cours
3. Évaluation des besoins possibles d'accompagnements (temporaires ou permanents) ou autres besoins spécifiques. Toutes les demandes d'accompagnements doivent être discutées avec la direction de programme.

De plus, dans le cas d'un résident en stage de médecine familiale, dans le but de faciliter la réintégration, une semaine de retour allégé peut être mise en place. Si le résident est en stage hors GMF-U médecine de famille, la journée de retour à la CUMF peut être allégée.

Pour le retour allégé, une ou plusieurs des mesures suivantes peuvent être mises en place :

- prévoir 0,5 à 1 jour de temps médico administratif pour gestion clinique et administrative
- prévoir période de révision clinique pour mise à jour
- prévoir au besoin période observation ou jumelage avec une autre résident
- diminuer le nombre de patients vus en bureau
- prévoir une séance de formation pour tous changements importants ayant lieu à la clinique (ex : changement de DME, changement de procédure, etc.)